

**AVENANT**  
**MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE PLANIFICATION ET MODIFICATION DU PLU**  
*1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique*

**Le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

**Vu** le code de la commande publique notamment ses articles L2194-1 et R2194-2,

**Vu** la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T ;

**Vu** la décision n°2022DECIS048 du 1<sup>er</sup> août 2022 portant attribution du marché de prestations de services pour la mise en œuvre des outils principaux de planification et modification du PLU au groupement Modaal – Espace & Mutations et sa notification en date du 28/07/2023 ;

**Vu** la décision n°2023DECIS049 du 19 octobre 2023 portant avenant au marché de prestations de services pour la mise en œuvre des outils principaux de planification et modification du PLU au groupement Modaal – Espace & Mutations et sa notification en date du 13/11/2023 ;

**Vu** la décision 2023 DECIS053 du 15/11/2024 portant avenant au marché de prestations de services pour la mise en œuvre des outils principaux de planification et modification du PLU au groupement Modaal – Espace & Mutations et sa notification en date du 26/11/2024 ;

Considérant le marché de prestations de service pour la mise en œuvre des outils de planification d'un montant initial de 28 237.50 euros H.T., notifié le 05/08/2022, modifié par 2 avenants pour un montant de 37 312.50 euros hors taxes

Considérant la décision de mener des procédures distinctes et la volonté de mise en œuvre de la procédure de modification n°4 relative au secteur CŒUR DE VILLE,

Considérant que le projet d'avenant n°3 d'un montant de 7437.50 euros HT porte le montant du marché de prestation de services à 44 750 euros hors taxes, soit une augmentation de 26.3% du marché initial (58,48 % en variation cumulé du marché).

**DÉCIDE**

**Article 1 : de conclure** un avenant n°3 au marché de prestations de services pour la mise en œuvre des outils principaux de planification et modification du PLU conclu avec groupement Modaal – Espace & Mutations, ayant pour objet d'ajouter la procédure de modification N°4 et notamment la procédure administrative :

- arrêté de prescription,
- réunions de travail,
- montage du dossier cas par cas,
- rédaction de l'OAP,
- évolutions du zonage, du règlement,
- montage du dossier au PPA,
- assistance enquête publique réponse au PV de synthèse du commissaire enquêteur,
- validation du dossier d'approbation et délibération...)

**Article 2:** Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 06/05/2025

  
Le Maire,  
Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le

ID : 074-217402205-20250506-2025DECIS022-AU

S<sup>2</sup>LO